

Durée :

1 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Toute personne amenée à encadrer des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tels que définis dans l'arrêté du 23/02/2012 (Article R4412-139 du code du travail)

Savoir parler, lire, écrire la langue française.

Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Etre employé en CDI et avoir plus de 18 ans.

Fournir attestation de compétence délivrée depuis moins de 3 ans.

Notre intervenant :

Formateur Amiante formé et certifié par l'INRS, expert des questions de sécurité.

L'organisation :

Lieu : à déterminer

Dates : à déterminer

Horaires : 8h30-17h30

Coût par participant :

400 € HT (480 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Interventions d'entretien et de maintenance relevant de l'article R4412-139 du Code du Travail - sous-section 4

LES OBJECTIFS :

- Maintenir et compléter les compétences techniques et réglementaires pour organiser les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante selon les prescriptions de l'encadrement mixte
- Identifier les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Définir les procédures adaptées aux interventions et un mode opératoire
- Expliquer les consignes aux opérateurs
- Réagir face aux situations anormales

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail

Evaluation théorique et pratique : QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Exploitation des retours d'expérience :**

- Bilan et analyse critique des participants sur les modes opératoires et les opérations effectuées
- Les pratiques positives et les difficultés
- Les solutions apportées

■ **Mise à niveau des compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires :**

- Repérages de l'amiante et mesures d'empoussièrement
- Evaluation initiale des risques, élaboration et mise en oeuvre des processus et organisation des interventions
- Mise en oeuvre et contrôle des modes opératoires
- MPC et EPI, consignes de sécurité
- Restitution de la zone d'intervention
- Gestion des déchets

- Conduites à tenir en cas de dysfonctionnement et mesures correctives
- Lien avec le Document Unique et l'évaluation des risques professionnels et le plan d'action prévention
- Rappel des propriétés de l'amiante et de ses effets sur la santé
- L'identification des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis, les rapports
- de repérage
- Les exigences du code de la santé publique et du Code du Travail
- L'évaluation des risques
- La maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle et collective
- Les procédures et les modes opératoires adaptés à la prévention du risque
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et
- d'élimination des déchets

Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante

La formation pratique est réalisée sur une plateforme pédagogique assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne sont jamais ou n'ont jamais été mis en contact avec de l'amiante.

IMPORTANT:

Fournir le mode opératoire amiante de l'entreprise, la validation se fait en partie par rapport à ce mode opératoire.